

CR CDEN du 18 juin 2013

Les fédérations syndicales FSU, FNEC-FP FO, UNSA Education et la FCPE ont présenté des déclarations préalables.

1-Règlement type départemental des écoles publiques de l'Oise

Des ajouts, correctifs ou suppressions sont effectués sur les questions concernant la scolarité des enfants handicapés, les APC, les APE, les horaires en application du décret sur les rythmes scolaires.

Vote du règlement départemental :

POUR : 7 (FCPE, Administration, des maires)

CONTRE : 7 (FSU, FNEC-FP FO, 1 maire)

ABST : 6 (SGEN-CFDT, UNSA, PEEP)

La FSU a justifié son vote en opposition en raison de la mise en place du décret sur les rythmes et du maintien du SMA.

2-Ryhmes scolaires à la rentrée 2013

La DASEN présente la situation : sur 561 communes possédant au moins une école publique, 509 ont demandé le report à la rentrée 2014. 52 communes entrent dans le dispositif à la prochaine rentrée soit 9,3%...Il sera toujours possible pour ces communes de se rétracter après le CDEN du 18/06/13, de préférence avant les congés scolaires.

Seulement 8 PEDT sur 52 sont en cours d'élaboration . Cela concerne les communes de Bailleul- sur-Thérain, Chaumont-en-Vexin, Clermont, Creil, Laversines, Maignelay, Nanteuil-le-Haudouin, St-Léger-en-Bray.

La DASEN explique que le report à 2014 est lié au problème du transport scolaire. Le représentant du CG informe qu'il n'est pas possible d'augmenter l'enveloppe budgétaire pour le transport scolaire.

La FSU rappelle la décision du Conseil d'Etat annulant la modification des taux d'encadrement des enfants par les animateurs et interpelle la DASEN sur les conséquences pour les communes qui s'étaient engagées à la mise en place des PEDT à la rentrée 2013. . La DASEN indique que les PEDT formalisés engagent le coût et respecteront la législation du travail. Elle précise que le fond d'amorçage est en attente.

Un maire précise que la mise en place de la réforme représente pour le pays un coût estimé à 650 millions d'euros dont 250 millions financés théoriquement par l'Etat. Outre le montant exorbitant à la charge des communes, le flou est total sur le versement réel des subventions de l'Etat, la CNAF précisant qu'elle ne se substituerait pas à ce dernier.

Le maire condamne sur le fond et sur la forme la réforme des rythmes tout en précisant la nécessité d'un débat national sur cette question, ce qui demande du temps. Il condamne la « dénationalisation » de l'Ecole publique au profit d'une gestion locale avec des intérêts divergents entre municipalités, enseignants, parents. Il accuse d'autant plus ce transfert de compétences de l'Etat vers les communes que parallèlement, le même Etat réduira ses subventions aux communes de 4 milliards sur 3 ans.

La FSU fait sienne l'analyse du maire.

Le représentant des DDEN soutient la position de la FCPE favorable à la mise en place de la réforme des rythmes et regrette le critère financier prépondérant.

3-Renouvellement des DDEN

Il n'y a que 150 DDEN pour « couvrir » environ 950 écoles avec un déficit de délégués plus marqué dans le sud de l'Oise.

A l'unanimité, les membres du CDEN votent le renouvellement des DDEN ainsi que les propositions d'honorariat.

4-Calendrier scolaire 2013 2014 pour l'enseignement public

Le recteur ayant pris la décision de faire vaquer les classes du premier et du second degré public de toute l'académie les vendredis 9 et 30 mai ainsi que les samedis afférents pour les lycées concernés, chaque Dasen doit arrêter de manière uniforme les modalités de récupération des cours (avec aménagement spécial pour les dans le 1^{er} degré. Les mercredis 4 septembre, 13 novembre, 7 mai et 28 mai seront travaillés les matins (écoles en 4 jours) et les après-midi (écoles en 4,5 jours). Paradoxe dénoncé par la FSU : une demi-journée sera rattrapée pour les écoles en 4,5 jours par allongement du temps d'enseignement avec une programmation sur l'année scolaire laissée à l'initiative des écoles concernées et soumise à l'avis de l'IEN.

Pour le second degré, les chefs d'établissement présentent à la Dasen les modalités de récupération.

Les personnels des services du rectorat et des services départementaux, CIO etc.. récupéreront ces deux jours sur leur droit à congé annuel.

Questions diverses :

*Le représentant du Conseil Général informe que les transports pour certaines sorties scolaires ne seront plus financés (ex : les sorties sportives, les classes de découverte, ...)

* La FSU demande l'examen des refus d'inscription pour des élèves devant être accueillis en Segpa/Ulis.

* La FSU propose 2 vœux :

a-pour le maintien de la retraite par répartition, le respect du Code de la Pension l'augmentation du point d'indice et des salaires :

POUR : 9 (FSU, FNEC- FP- FO, UNSA, SGEN)

CONTRE : 2

ABST : 6 (dont FCPE...)

REFUS DE VOTE : 3

b- pour le renoncement à la mise en place des nouveaux rythmes à la rentrée 2013, pour l'abandon définitif par le MEN du décret sur les rythmes scolaires du 24 janvier, pour l'ouverture de négociations pour l'écriture d'un nouveau décret et d'une toute autre réforme des rythmes prenant en compte les demandes des personnels

POUR : 4 (FSU)

CONTRE : 9 (dont FCPE, SGEN, UNSA)

ABST : 4 (dont FNEC-FP FO, PEEP, des représentants des collectivités territoriales)

REFUS DE VOTE : 3